

Je crois donc que la perspective n'est pas défavorable, en ce qui concerne les tarifs douaniers, si l'on adopte une loi appropriée. Il est très regrettable qu'on ait appuyé et la limite périlleuse et la clause de sauvegarde. Comme je l'ai dit plus haut, ce problème est la question la plus controversable abordée dans le rapport. Le problème des retards, des complexités et des incertitudes de la douane est ce qui empêche surtout les importations aux États-Unis. La Commission recommande l'adoption du bill ayant trait à la simplification des formalités douanières, (Customs Simplification Bill) actuellement à l'étude. Ce bill, qui a été adopté par la Chambre, retient maintenant l'attention du comité du Sénat. Il contribuerait énormément à atténuer le problème de la douane.

Le troisième problème qui confronte les pays de l'OTAN est la difficulté d'obtenir la classification des produits des États-Unis, surtout de certains articles, pour les fins du tarif douanier. Nous sommes heureux que le rapport de la Commission Randall ait recommandé une révision de notre tarif douanier, dans le but de simplifier les descriptions des articles de même que la classification des articles non énumérés dans les listes. Si la révision proposée est satisfaisante, les exportateurs de balles de ping-pong ne trouveront peut-être plus leur produit dans la catégorie des munitions. Vous vous souvenez sans doute de cet incident fort intéressant.

La politique agricole des États-Unis a contribué à tendre les rapports avec leurs partenaires de l'OTAN plus que tout autre élément particulier de leurs relations extérieures.

La rigidité des prix prévus par nos programmes agricoles a occasionné à l'État une accumulation de surplus, des surplus fantastiques de produits et entraîné l'adoption de mesures tout aussi fantastiques pour s'en débarrasser.

Permettez-moi de vous citer une expérience personnelle, en ma qualité d'exploitant de l'industrie laitière. Il y aura trois ans, cet été, j'ai acheté au prix de 10 cents les 100 livres, 22 tonnes de pommes de terre que le gouvernement avait payées \$4.50 les 100 livres. Elles ont servi à nourrir les vaches qui les ont trouvées savoureuses. La Commission Randall recommande que des changements soient apportés à notre politique agricole, de nature à permettre à l'entreprise privée de jouer un plus grand rôle dans l'évaluation de l'offre. Ce serait un pas dans la bonne voie et qui semble d'accord avec les présentes lignes de conduite administratives.

On a dit au cours des dix derniers jours—mais il ne s'agit encore que de paroles—que l'administration se prononcera en faveur de ce qu'on appelle régime de prix double. En d'autres termes, il s'agit de laisser le cultivateur cultiver tout ce qu'il veut et comme il l'entend. Il ne pourra compter sur le prix de soutien que pour une quantité de produits fixée d'avance et devra vendre le reste comme il le pourra. Cette méthode permettra de surmonter la difficulté qui existait, il y a trois ans, à l'égard des pommes de terre et qui se pose aujourd'hui à l'égard du beurre. Le gouvernement des États-Unis a plus de 200 millions de livres de beurre en entrepôt. Ce beurre commence à se gâter et le gouvernement devra le vendre très prochainement pour en fabriquer du savon, à un prix bien inférieur à ce qu'il lui a coûté.

La Commission a recommandé de modifier la loi dite *Buy American Act*, afin de permettre aux organismes d'achat du gouvernement de considérer au point de vue national les offres venant de pays qui agissent de la même manière à l'égard de nos citoyens, dans les mêmes circonstances. D'autres recommandations visent les programmes destinés à stimuler les placements de capitaux étrangers en accordant des dégrèvements d'impôts et d'autres concessions. Ces recommandations portent aussi sur l'aide extérieure; l'assistance technique; le commerce entre l'Est et l'Ouest; la ligne de conduite à l'égard de la marine marchande et du tourisme.